

**Délibération : N°2022-09-22 : 34**

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 9 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 9 juin 2022.

M. Philippe LYX présente le compte rendu du conseil d'administration du 9 juin 2022 et précise qu'il y a une demande de modification de la part de Mme Sandrine LIEUTAUD et M. Julien CAMBEDOUZOU :

- Page 4/13, il faut modifier « des managers à déterminer les temps à consacrer à la préparation des instances » par « des managers à organiser le travail et le planning au sein de leur équipe ».
- p.8, dernière ligne : « sur les 53 candidatures via campus France, nous avons retenu une personne ». Pour plus de précision, il faudrait reformuler « sur les 53 candidatures via CampusFrance, nous avons retenu une personne concernée par le paiement des droits différenciés ».
- dernière page, point 18, ligne 4 : Corriger MetVallée par MedVallée.

Après échanges avec les membres du conseil d'administration, le recueil des votes est :

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 26

Membres s'étant exprimés : 24

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

**Le compte rendu du conseil d'administration du 9 juin 2022 avec 24 voix pour.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 22 septembre 2022

Le Président du Conseil d'Administration  
Monsieur Philippe LYX

